

**Ministry of Education  
Early Years and Child Care  
Programs and Service  
Integration Branch**

900 Bay St., 24<sup>th</sup> floor  
Mowat Block  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation  
Direction de l'intégration des  
programmes et des services pour la  
petite enfance et la garde d'enfants**

900, rue Bay, 24<sup>e</sup> étage  
Édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2



**2017: EYCC6**

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Directrices générales et directeurs généraux de  
l'administration, GSMR et CADSS  
Directrices générales et directeurs  
généraux/Commissaires, GSMR et CADSS  
Gestionnaires des services à l'enfance, GSMR et CADSS

**EXPÉDITRICE :**

Julia Danos  
Directrice, Direction de l'intégration des programmes et  
des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

**DATE :**

**Le 16 juin 2017**

**OBJET :**

**Allocations de financement de 2018 concernant les  
centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

---

Nous sommes heureux de fournir des allocations de financement de 2018 concernant les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille aux gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et aux conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS).

Le 19 février 2016, le ministère de l'Éducation a annoncé son plan provincial qui permettra d'aller de l'avant avec l'intégration et la transformation des programmes pour l'enfance et la famille, afin d'ouvrir des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille en 2018. Ce nouveau système de soutiens et de services intégrera les centres de la petite enfance de l'Ontario, les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles, Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur et les centres de ressources sur la garde d'enfants, dans une identité commune qui sera orientée par un

cadre provincial et une nouvelle approche de financement.

Les Ontariens nous ont dit souhaiter que cette province devienne l'un des meilleurs endroits où leurs enfants pouvaient vivre, apprendre et grandir. Le 6 juin, le Ministère a publié le *Cadre stratégique renouvelé de l'Ontario pour la petite enfance et la garde d'enfants (2017)*, qui met en lumière notre vision selon laquelle tous les enfants et toutes les familles ont accès à une vaste gamme de programmes et de services pour la petite enfance et la garde d'enfants de haute qualité, inclusifs et abordables, qui sont axés sur les enfants et les familles et contribuent à l'apprentissage, au développement et au bien-être des enfants. Les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille nous aideront à réaliser cette vision, à renforcer davantage le continuum d'apprentissage pour les enfants, et à offrir aux familles la commodité et les avantages d'un système bien intégré.

La transformation des programmes pour l'enfance et la famille est rendue possible grâce aux relations et aux partenariats solides établis partout dans la province, entre les gestionnaires du système de services, les conseils scolaires, les fournisseurs de services et les organismes communautaires, et grâce à la collaboration avec les enfants et les familles afin de mieux comprendre les besoins locaux et d'y répondre.

### **Investissements et nouvelle approche de financement**

Le Ministère est heureux d'annoncer un investissement total de 141 M\$ annuellement pour appuyer les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Ce financement comprend l'investissement annuel du gouvernement provincial qui s'élève à plus de 100 M\$. En outre, nous sommes heureux d'annoncer que le Plan d'action de l'Ontario dans le contexte de l'Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants inclut un investissement supplémentaire d'environ 40 M\$ pour les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Ces investissements importants soutiendront la transformation du système existant, contribueront à accroître les impacts positifs des programmes pour l'enfance et la famille à l'échelle de la province et élargiront les services dans des régions où ils sont rares et/ou des régions qui ont connu une croissance démographique majeure.

Pour l'année 2017-2018, le Ministère est heureux d'annoncer un investissement ponctuel de 30 M\$, financé dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, afin de soutenir un réaménagement des immobilisations communautaires, des rénovations et des expansions à l'intention des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. D'autres données détaillées sur le processus des fonds d'immobilisations seront fournies sous peu.

Le Ministère a élaboré une approche de financement qui tient compte de l'obligation pour les communautés de fournir des services de base obligatoires et de faire des liens personnalisés avec la communauté qui répondent aux besoins locaux uniques. D'après les commentaires des GSMR, des CADSS ainsi que du secteur dans son ensemble, cette approche de financement utilise des éléments de données qui reflètent les

objectifs clés du programme et les besoins démographiques, et qui s'harmonisent avec certains des éléments de données utilisés dans la formule de financement des services de garde d'enfants du Ministère, le cas échéant.

L'approche de financement relative aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille comprend les composants suivants pour le financement de fonctionnement :

- Allocation de base de 250 000 \$ pour chaque GSMR et CADSS.
- Le financement restant a été réparti en utilisant les éléments de données suivants :
  - Nombre d'enfants de 0 à 6 ans;
  - Résultats de seuil de faible revenu (SFR);
  - Nombre de familles qui parlent le français à la maison;
  - Nombre d'enfants autochtones de 0 à 4 ans;
  - Nombre de familles qui parlent une langue autre que l'anglais ou le français à la maison;
  - Densité de la population.

Le Ministère a reçu une rétroaction importante du secteur concernant le besoin de nouveaux investissements destinés aux programmes pour l'enfance et la famille. Dans le cadre de la nouvelle approche de financement, le Ministère a utilisé un mécanisme d'amélioration du financement afin de s'assurer que toutes les communautés reçoivent une augmentation minimum d'environ 10 %. En plus de transformer et d'améliorer le système existant des programmes pour l'enfance et la famille, cette augmentation de financement soutient aussi les coûts associés à l'administration de programme et au rôle de gestion de système de services. Les GSMR et CADSS peuvent utiliser jusqu'à un maximum de 10 % de l'allocation totale à cette fin.

Veillez consulter l'annexe A afin de connaître le montant de vos allocations de 2018 relativement au centre de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

### **Résumés de l'évaluation des besoins et plans initiaux**

Comme vous le savez, le Ministère a reporté au 29 septembre 2017 la date limite d'abord fixée au 31 mai 2017 pour la soumission par les GSMR et CADSS des plans initiaux relatifs aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Nous savons que 2018 sera une année de transition pour certaines communautés, et que les plans initiaux relatifs aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille refléteront le travail de planification à l'échelon local dans l'ensemble de la province.

Les plans initiaux doivent être envoyés par courriel à [tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.EarlyLearning@ontario.ca) et une copie à votre personne-contact régionale à la Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants.

## **Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille - Lignes directrices pour le financement par les gestionnaires du système de services 2018**

Le Ministère publiera, au cours des prochaines semaines, le document *Lignes directrices pour le financement par les gestionnaires du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018*. Ces lignes directrices fourniront aux GSMR et aux CADSS d'autres renseignements sur les composants de la nouvelle approche de financement, ainsi que les exigences liées à l'utilisation du financement et des rapports financiers associés relatifs au centre de l'Ontario pour la petite enfance et la famille.

## **Ententes de services relatifs aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

Les ententes de services entre le Ministère et les GSMR ainsi que les CADSS concernant les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille seront distribuées au cours de l'été 2017 afin de s'assurer que les paiements sont effectués en temps opportun aux GSMR et aux CADSS à partir de janvier 2018.

À titre de rappel, les ententes de service entre le Ministère et les organismes qui reçoivent un financement pour la prestation des programmes pour l'enfance et la famille existants seront maintenues jusqu'au 31 décembre 2017. Le nouveau cadre de financement relatif aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille et les exigences du programme seront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les GSMR et les CADSS devront avoir des approches de financement local en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour la prestation des services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Le Ministère s'attend à ce que les GSMR et les CADSS collaborent avec les fournisseurs existants pour examiner les plans pour 2018. Le Ministère s'engage à travailler en étroite collaboration avec les partenaires du secteur pour réduire le plus possible les interruptions de service et s'assurer ainsi que les enfants et les familles continuent de recevoir le soutien dont ils ont besoin pendant la période de transition.

## **Confidentialité et annonces publiques**

Nous rappelons aux GSMR et aux CADSS que les annonces concernant les investissements relatifs aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille seront des occasions de communications conjointes pour le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral ainsi que les GSMR et les CADSS. Par conséquent, les annonces des GSMR et des CADSS concernant le financement reçu relativement aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille **doivent** clairement reconnaître que les contributions ont été versées par la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada. Également, toute occasion de communication devrait demeurer confidentielle jusqu'à ce que le tout soit annoncé publiquement par la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada, ou conjointement par le gouvernement provincial, le

gouvernement fédéral ainsi que les GSMR et les CADSS.

L'objectif est d'aider à promouvoir le rôle du gouvernement du Canada, du ministère de l'Éducation, des GSMR, des CADSS et des partenaires communautaires qui amènent de nouveaux investissements aux communautés locales. Pour obtenir davantage de renseignements sur le protocole d'annonces, veuillez consulter l'annexe B.

### **Campagne sur la sensibilisation du public et la stratégie relative à l'image de marque**

À mesure que la mise en œuvre des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille progresse, le Ministère comprend qu'une hausse de la sensibilisation du public est essentielle. En conséquence, une stratégie relative à l'image de marque et un projet d'identité visuelle, qui sont en cours, réuniront les quatre programmes sous une marque robuste conçue pour être bien accueillie tant par les parents que par les partenaires. En outre, une campagne de marketing intégrée est prévue pour l'automne ou l'hiver afin d'aider à accroître la sensibilisation aux programmes sur la garde d'enfants et la petite enfance offerts aux parents et aux responsables.

Les GSMR et les CADSS seront encouragés à mettre en œuvre leurs propres stratégies de sensibilisation et de collaboration dans leurs communautés afin d'augmenter la participation locale. Le Ministère diffusera d'autres renseignements sur la campagne de sensibilisation du public et la stratégie relative à l'image de marque au cours de l'automne 2017.

### **Dates importantes**

Les dates importantes à ne pas oublier sont les suivantes :

- Publication du document *Lignes directrices pour le financement par les gestionnaires du système de services des Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018 - **début de l'été 2017.***
- Distribution des ententes de services entre le ministère de l'Éducation, et les GSMR et les CADSS - **été 2017.**
- Soumission des résumés de l'évaluation des besoins et des plans initiaux relatifs aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille au plus tard le **29 septembre 2017.**
- Renseignements sur la campagne de sensibilisation du public et la stratégie relative à l'image de marque à **l'automne 2017.**
- Responsabilité relative à la gestion du système de services des centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille transférée aux GSMR et aux CADSS le **1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Nous vous remercions de votre engagement soutenu à l'égard de la prestation de programmes et de services à la petite enfance de haute qualité dans les différentes communautés de l'Ontario. Notre solide partenariat facilitera l'atteinte de notre objectif commun qui consiste à mettre en place un système mieux intégré de programmes et de services destinés à la petite enfance.

Pour toute question concernant cette note de service, veuillez communiquer avec votre personne-contact régionale à la Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec nos partenaires municipaux.

Sincères salutations,

***Original signé par :***

---

Julia Danos  
Directrice, Direction de l'intégration  
des programmes et des services pour  
la petite enfance et la garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la  
garde d'enfants

**Pièces jointes :**

Annexe A : Allocations de 2018 relatives au centre de l'Ontario pour la petite enfance et la famille

Annexe B : Exigences relatives au protocole de communications

c. c. : Conseillères en services de garde d'enfants, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Agentes d'éducation, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Analystes financiers, Direction de la planification des activités, des résultats et des évaluations pour la petite enfance et la garde d'enfants, Division de la petite enfance et de la garde d'enfants, ministère de l'Éducation

Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario  
Association des municipalités de l'Ontario

**Annexe A : Allocations de 2018 relatives aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

GSMR/CADSS	Allocations totales de 2018 relatives aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille
Ville de Brantford	2 044 064 \$
Ville de Cornwall	1 653 816 \$
Ville du Grand Sudbury	3 330 956 \$
Ville de Hamilton	5 941 018 \$
Ville de Kawartha Lakes	1 105 672 \$
Ville de Kingston	2 856 317 \$
Ville de London	3 808 829 \$
Ville d'Ottawa	9 652 414 \$
Ville de Peterborough	1 236 657 \$
Ville de St. Thomas	1 131 194 \$
Ville de Stratford	921 139 \$
Ville de Toronto	26 989 218 \$
Ville de Windsor	3 583 377 \$
Comté de Bruce	910 636 \$
Comté de Dufferin	774 043 \$
Comté de Grey	1 053 703 \$
Comté de Hastings	1 423 538 \$
Comté de Huron	810 782 \$
Comté de Lambton	2 298 173 \$
Comté de Lanark	928 041 \$
Comté de Lennox et Addington	818 329 \$
Comté de Northumberland	865 560 \$
Comté d'Oxford	1 080 576 \$
Comté de Renfrew	1 308 957 \$
Comté de Simcoe	3 828 738 \$
Comté de Wellington	2 038 805 \$
Municipalité de district de Muskoka	824 686 \$
Municipalité de Chatham-Kent	1 328 681 \$
Comté de Norfolk	1 076 290 \$
Municipalité régionale de Durham	4 316 625 \$
Municipalité régionale de Halton	4 149 137 \$
Municipalité régionale de Niagara	4 097 848 \$
Municipalité régionale de Peel	11 796 038 \$
Municipalité régionale de Waterloo	4 137 959 \$
Municipalité régionale de York	9 115 369 \$
Comtés unis de Leeds et Grenville	1 016 951 \$
Comtés unis de Prescott et Russell	1 797 233 \$
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	1 091 690 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	2 032 157 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	2 112 046 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	1 085 022 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	1 598 807 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	1 050 324 \$
Conseil des services du district de Kenora	1 612 090 \$
Conseil des services du district de Manitoulin-Sudbury	1 441 809 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	1 068 123 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	2 375 429 \$
<b>Total provincial</b>	<b>141 518 867 \$</b>



## **Annexe B : Exigences relatives au protocole de communications : Allocations et nouvelle approche de financement pour les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille**

Toutes les annonces publiques au sujet d'investissements provinciaux dans les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille représentent des occasions de communication conjointes pour le gouvernement provincial, les conseils scolaires, les gestionnaires des services municipaux regroupés/conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS), les municipalités et les partenaires communautaires.

### ***Communications publiques***

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires ne devraient pas publier de communiqués de presse ou toute autre communication publique destinée aux médias en ce qui concerne les investissements importants dans la petite enfance, y compris les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, sans reconnaître publiquement le rôle joué par le ministère de l'Éducation dans l'octroi de ce financement.

Le ministère de l'Éducation peut également décider de diffuser son propre communiqué de presse ou d'organiser son propre événement au sujet du financement accordé aux centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, en plus de ceux qui sont rédigés par les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires.

L'objectif de ce protocole est de promouvoir le rôle du ministère de l'Éducation et des partenaires dans la création de nouveaux projets de la petite enfance dans la communauté.

### ***Annonces importantes et événements connexes***

**Important:** En ce qui concerne tous les investissements importants dans les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille, la ministre responsable de la Petite Enfance et de la Garde d'enfants doit être invitée à l'événement le plus rapidement possible. Les invitations doivent être envoyées à [EYCCinvestments@ontario.ca](mailto:EYCCinvestments@ontario.ca) en copiant votre conseillère en services de garde d'enfants ou agente d'éducation. Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR/CADSS et les partenaires communautaires recevront un avis quant à la participation de la ministre au moins quatre à six semaines avant l'événement. Notez que si jamais la date de votre événement doit changer et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Si la ministre responsable de la Petite Enfance et de la Garde d'enfants ne peut assister à l'événement, l'invitation pourrait être envoyée à un représentant du gouvernement qui

communiquera avec votre municipalité, votre conseil scolaire, le GSMR, le CADSS ou le partenaire communautaire afin de coordonner les détails (p. ex., pour une annonce conjointe). Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR/CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder leurs annonces de manière à ce que la ministre ou un député provincial puisse y assister; l'objectif principal est de s'assurer que la ministre est au courant de cette possibilité d'annonce.

### ***Autres événements***

Pour toutes les autres occasions de communications publiques axées sur les médias, vous devez envoyer une invitation à la ministre responsable de la Petite Enfance et de la Garde d'enfants par courriel au moins trois semaines avant l'événement. Encore une fois, copiez votre conseillère en services de garde d'enfants ou agente d'éducation du Ministère. Notez que si jamais la date de votre événement doit changer et que la ministre y avait été invitée, vous devrez confirmer le changement en écrivant à l'adresse électronique susmentionnée.

Les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à retarder les événements de cette catégorie de manière à ce que la ministre puisse y assister. L'invitation doit être envoyée, mais il n'est pas nécessaire d'attendre une réponse pour aller de l'avant.

Ce protocole de communications ne remplace pas les partenariats existants entre les partenaires et le ministère de l'Éducation. Les conseillères en services de garde d'enfants et les agentes d'éducation devraient toujours être considérées comme étant les personnes-contact principales et devraient obtenir les mises à jour conformément aux processus en vigueur.

### ***Reconnaissance du soutien***

Le soutien du gouvernement de l'Ontario doit être reconnu dans le cadre de communications destinées aux médias, écrites ou orales, en ce qui concerne les centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille. Cette reconnaissance s'applique, entre autres, aux rapports, aux annonces, aux allocutions, aux publicités, au matériel promotionnel, aux brochures, au matériel audiovisuel, aux communications Web ainsi qu'à toute autre communication publique. Pour ce qui est des interactions mineures sur les médias sociaux et des messages diffusés dans les médias sociaux où le contenu est limité (Twitter, Vine, etc.), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas à mentionner le soutien du gouvernement. De plus, lors des communications faites en réaction (p. ex., lors d'un appel d'un média), les municipalités, les conseils scolaires, les GSMR, les CADSS et les partenaires communautaires n'ont pas l'obligation de mentionner le soutien du gouvernement, quoiqu'une telle mention soit appréciée.